Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section des Côtes d'Armor
****
Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35
fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr
SITE WEB LOCAL: http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/

Compte-rendu du CTL du 28 février 2019

Le CTL s'est tenu le 28 février 2019 à la Direction sous la présidence de M. LE BUHAN.

Suite à la lecture des liminaires Solidaires, FO (rappelant notamment nos revendications) et UNSA, le Directeur a apporté quelques réponses.

Le Directeur refuse d'évoquer l'avant projet de loi sur la réforme de la Fonction Publique. Mais pour lui le projet reste amendable et le sera sûrement, mais peut-être pas dans le sens souhaité par les organisations syndicales.

Pour ce qui est du resserrement du réseau de la DGFIP, le réseau futur ne ressemblera pas au réseau actuel. Ce n'est pas parce que notre réseau ne sera pas comme il est aujourd'hui que l'on va demander aux agents de rejoindre la territoriale (ou autre pan de la fonction publique).
On maintiendra un réseau avec une présence sur l'ensemble du territoire mais sous d'autres formes et avec des fréquences différentes (Maisons de Service Au Public MSAP).
Des conventions ont été signées ou vont l'être, mais il ne s'agira pas de déléguer la compétence fiscale à des personnels hors DGFIP.

Sur l'intelligence artificielle, le data mining ne réduit actuellement pas le travail des PCE, « il reste encore de l'intelligence humaine ».

Concernant l'avenir du cadastre et des services fonciers en général, ce n'est pas la première fois que l'Inspection Générale des Finances travaille sur le sujet et c'est aller un peu vite en besogne que d'en conclure que l'on se dirige vers la privatisation.

La prime des 200 € : le Directeur indique que la responsabilité de son attribution relève de la DDFIP et non pas des chefs de services, mais qu'il bataille avec la DG pour que les agents des cellules transverses des SIE en soient attributaires.

Concernant les points à l'ordre du jour :

Modification des horaires d'ouverture des trésoreries de Moncontour, Merdrignac, du CFP de Lannion Kra Douar et du site de la Direction rue de la Gare : Force est de constater qu'une fois de plus les agents sont obligés de demander ces modifications qui sont, comme **FODGFIP** l'a déjà dit précédemment**,** la conséquence des suppressions d'emplois.

S'agissant du service comptabilité de la rue de la Gare, l'attention du Directeur a été appelée sur les difficultés du service, à savoir entre autre que, dans le cadre du PLF 2019, on supprime un poste alors que dans le même temps on lui attribue la caisse unique (Direction et les trésoreries du bateau). Le Directeur a répondu qu'il allait faire un suivi très soutenu, qu'un EDR serait attribué et que certains travaux seraient pris en charge par d'autres services.

FODGFIP comprend la demande des agents, c'est pourquoi elle s'est abstenue lors du vote.

APRDV (Accueil Personnalisé sur Rendez-Vous) : Il s'agit là aussi d'une demande du

service, qui est la conséquence des restructurations, de la politique immobilière et de la réforme des missions. Il est vrai qu'avec l'arrivée de la trésorerie à Kra Douar, l'organisation va être compliquée. Un groupe de travail continue de se réunir afin de cibler toutes les problématiques, par exemple celle des particuliers venant exceptionnellement chercher un quitus. Devront-ils passer par l'APRDV ?

FODGFIP comprend la demande des agents, c'est pourquoi elle s'est abstenue lors du vote.

Questions diverses posées par FODGFIP:

- **Réorganisation du réseau :** Pas de réponse supplémentaire par rapport à ce qu'a pu dire M MAGNANT (Directeur Général Adjoint). La DDFIP 22 n'a pas encore rendu son projet mais le Directeur reconnaît qu'il y aura un resserrement du réseau avec des fermetures et des transferts. La DDFIP 22 restera présente sur l'ensemble du département. Tout ne sera pas à Saint-Brieuc, on utilisera les MSAP en privilégiant l'accueil physique.

  Au cours du deuxième trimestre 2019, après validation des propositions du directeur par la DG, le projet sera mis en « discussion » avec les organisations syndicales, les chefs de services et les élus.

- **Déploiement du télétravail à domicile au sein de la DGFIP** : Il y a eu 33 demandes, 32 ont été acceptées et 1 seule refusée pour un agent trop récemment affecté sur son poste.

Vos représentants **FODGFIP** 22 en CTL

Nicole BURLOT PCE Dinan et Didier YVART SIE DINAN (élus)
Bruno HERVE PCRP et Gilles KUCHARSKI 1ère BDV (suppléants)